

Pétition en ligne pour deux mouvements de mutation et le "droit au retour".

Si comme FO DGFIP vous êtes pour le **progrès social**,

Revendiquez avec nous :

- le « **droit au retour** » pour les agents promus de C en B, c'est-à-dire **la garantie** d'être nommés dans leur direction d'origine à l'issue de leur formation initiale (une véritable garantie et non une hypothèse ...)
- l'existence de **2 véritables mouvements de mutation par an pour tous**, c'est à dire pour toutes les catégories statutaires C, B, A et A+.

**Vous êtes tous concernés par au moins une des 2 mesures,
tous grades et toutes fonctions confondus.**

Pourquoi ?

- Tout le monde peut être, un jour ou l'autre, concerné directement ou indirectement par ces mesures, car tout ce qui peut améliorer la situation personnelle de chacun a une incidence sur tous. Ainsi, il ne suffit pas de demander une mutation pour être impacté par la revendication des 2 mouvements, mais simplement subir un sous effectif dans un service au 1er décembre de l'année. Avec 1 seul mouvement par an, vous devrez attendre le 1er septembre de l'année suivante pour voir arriver un collègue, alors qu'il serait possible de pourvoir la vacance d'emploi au 1er mars ou 1er avril ! Avec 2 mouvements par an, vous supporteriez l'augmentation de la charge de travail bien moins longtemps !
- Deux véritables mouvements de mutation et non un mouvement principal et un complémentaire. Parce qu'avec deux mouvements de mutation, un par semestre, c'est deux chances d'être muté dans l'année.
- Pour la promotion de C en B (concours ou liste d'aptitude), il est quand même plus facile d'avoir la chance de rester dans son département plutôt que de devoir partir en région parisienne (parfois une 2^o fois dans sa carrière), tout cela pour un gain indiciaire très souvent modique de 15 ou 20 pts...et en plus devoir supporter des trajets importants ou une double résidence !
- Sans le droit au retour et avec un système où la mutation (suite à promotion) est prononcée à l'ancienneté administrative, ce sont les agents les plus anciens qui auront intérêt à obtenir les promotions. Les plus jeunes auront le choix entre partir loin (pour seulement quelques points d'indice en plus) ou attendre d'avoir une ancienneté administrative suffisante pour pouvoir être promu à proximité.

Comment signer la pétition en ligne?

En se connectant sur le site : <http://www.fo-dgfip.fr/>

Pour la remplir, il suffit de mettre son nom, son prénom et son adresse mail. A la validation, le syndicat envoie un mail de confirmation sur l'adresse communiquée. Il suffit alors de valider lors de l'ouverture du mail et le tour est joué. C'est très simple! Chacun peut faire connaître cette possibilité de pétition dans son poste ou service pour que cette initiative permette de reconquérir des droits.